



**HAL**  
open science

## Des “ agriculteurs à mi-temps ” ? Spécialisation céréalière, travail et temporalités

Antoine Bernard de Raymond

### ► To cite this version:

Antoine Bernard de Raymond. Des “ agriculteurs à mi-temps ” ? Spécialisation céréalière, travail et temporalités. Sociologie des grandes cultures. Au coeur du modèle industriel agricole, 2014. ⟨halshs-01731216⟩

**HAL Id: halshs-01731216**

**<https://shs.hal.science/halshs-01731216v1>**

Submitted on 13 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Des « agriculteurs à mi-temps » ? Spécialisation céréalière, travail et temporalités

Antoine BERNARD DE RAYMOND, INRA, RiTME

La spécialisation des exploitations agricoles a constitué un enjeu central dans la modernisation de l'agriculture en Europe comme en Amérique du Nord (Fitzgerald, 2003, Gervais, Jollivet et Tavernier, 1976). Dans les discours modernisateurs de l'entre-deux-guerres ou de l'après-guerre, une agriculture performante apparaît comme une agriculture spécialisée, en raison des gains de productivité que l'approfondissement de la division du travail permet d'obtenir, de préférence sur de grandes exploitations, offrant des économies d'échelle pour la mécanisation de la production. Le terme de « grandes cultures », dans son ambivalence même, retraduit bien cet aspect de la modernisation de l'agriculture. Cette vision de l'agriculture comme nécessairement spécialisée est cristallisée dans nombre d'institutions. En effet, l'histoire du syndicalisme et des politiques agricoles au 20<sup>e</sup> siècle conduisent à identifier l'agriculteur à une production et à une filière, et à tenir pour évidentes des expressions comme « éleveur », « arboriculteur », « maraîcher » ou « céréalier » (Purseigle, 2011). Aussi bien la classification statistique des exploitations agricoles par OTEX que l'organisation historique de la PAC par secteur productif, ou encore l'existence de syndicats agricoles et d'instituts techniques spécialisés par filière tendent à naturaliser la catégorisation des agriculteurs à travers une production considérée comme principale ou dominante. Le risque est alors de ne pas saisir la complexité et la diversité des enjeux dans lesquels s'inscrit l'orientation ou la réorientation productive d'une exploitation, et de la voir soit comme une situation héritée, soit comme un simple ajustement à un contexte externe. Ce texte propose de rouvrir la boîte noire de la spécialisation productive dans le cas des grandes cultures. Pour cela, il étudie le cas d'agriculteurs céréaliers dans le nord de la Côte d'Or (Cf. encadré). Plutôt que d'envisager le terme de céréalier comme un *état* stable, il propose de l'envisager comme un *processus*. Autrement dit, plutôt que de poser la question « *qui* sont les céréaliers ? », il s'agit de répondre aux questions suivantes : comment devient-on céréalier ? Cette spécialisation céréalière est-elle durable ou temporaire ? Quelles conséquences a-t-elle sur la manière de travailler de l'agriculteur et sur son rapport au groupe professionnel ?

Il apparaît alors, dans le cas étudié, que le processus de spécialisation céréalière répond à des enjeux d'organisation du travail et de réagencements de temporalités, et qu'il est possible d'interroger à cette aune aussi bien les pratiques des agriculteurs que leur « place dans la société ». Dans cette perspective, être céréalier, ou plutôt *devenir* céréalier, revient notamment à agir sur ce que l'on appelle communément un « rythme de vie ». Un tel processus est complexe car il implique un travail sur différentes temporalités, aussi bien des temporalités individuelles que collectives (famille, notamment), les temporalités du travail<sup>1</sup> comme celles des loisirs. Nous verrons en outre que ces transformations affectent non seulement des temporalités mais aussi la nature même du travail agricole, et au final la question de l'autonomie de l'agriculteur<sup>2</sup>.

La question du temps de travail, de l'organisation des rythmes de travail est centrale dans la sociologie du travail, et plus précisément la sociologie du salariat et des sociétés industrielles

---

<sup>1</sup> Ou, plus exactement, de différentes formes de travail.

<sup>2</sup> Sur ce dernier point, voir la contribution d'A. Cardona et C. Lamine dans cet ouvrage, chapitre 5.

(Friedmann, 1956). La question du temps de travail des salariés joue un rôle structurant dans l'espace politique, comme en témoignent la mise en place des « 35 heures » suite aux lois Aubry (1998, 2000), et les débats récurrents autour de la réforme ou de l'abrogation de ce cadre légal de la durée du travail hebdomadaire. Ces mesures législatives ont donné lieu à des nombreux travaux en sciences sociales, relatifs à leurs conséquences en termes d'organisation du travail (Pelisse, 200, 2002). Au-delà de la norme légale de la durée du travail, de nombreux travaux contemporains explorent la diversité des situations en regard du temps de travail, comme le cas du temps partiel contraint, incarné par le travail des caissières de super- ou d'hypermarchés (Bernard, 2011). En outre, l'observation des transformations des temporalités du travail et de leur hétérogénéisation du fait de la flexibilisation des relations d'emploi est intégrée dans des réflexions plus larges sur l'articulation entre différentes temporalités sociales, individuelles et collectives (Lesnard, 2009, Giraud et Singly., 2012). Ces travaux montrent notamment une désynchronisation des différents rythmes sociaux, qui tend à perturber ce que l'on appelle communément la « vie de famille ».

S'inscrivant dans ces perspectives de recherche, ce texte examine ces enjeux de transformations des temporalités du travail et d'articulation individuelle et collective (familiale) de différentes temporalités sociales dans le cas de travailleurs indépendants, les agriculteurs. La question de la tension entre le temps de *travail* et le temps *productif*, à la suite des travaux de Marx, a fortement structuré les débats autour du temps de travail des agriculteurs (Mann et Dickinson, 1978, Mooney, 1982). La temporalité du travail agricole semble en effet paradoxale. Comparativement au travailleur salarié, le temps de travail d'un agriculteur indépendant n'est pas contraint par un lien de subordination contractuel : en principe et en droit, l'agriculteur est donc libre d'organiser son travail comme bon lui semble. Néanmoins, cette liberté de principe est contrariée par deux phénomènes. D'une part, l'agriculteur doit faire face aux cycles biologiques des entités naturelles (plantes, animaux) avec lesquelles ou sur lesquelles il travaille<sup>3</sup>. D'autre part, même lorsque l'agriculteur est un travailleur indépendant, son exploitation s'insère généralement dans des organisations sociales plus larges, en amont et en aval, dont l'activité a un impact sur son propre rythme de travail<sup>4</sup>. Ce texte étudie la manière dont des agriculteurs gèrent cette tension en procédant à des réorientations productives de leur exploitation (spécialisation céréalière), en changeant les artefacts techniques avec lesquels ils travaillent (non-labour, techniques culturales simplifiées). Ensuite, il étudie les conséquences de ces réagencements temporels en termes d'affiliation professionnelle, de transformation du travail agricole et de la vocation des exploitations agricoles.

Ce faisant, il vise à réintroduire l'analyse du travail dans la sociologie de l'agriculture, et donc à rompre avec une sociologie qui se focaliserait uniquement sur les attributs patrimoniaux et statutaires des groupes sociaux (Bessière, 2010, Laferté, 2006). En effet, ce n'est pas le moindre paradoxe de l'ethnographie localisée des groupes sociaux, tout en revendiquant une attention fine aux pratiques, que d'évacuer la question du travail pour la rabattre entièrement sur les pratiques culturelles (Bessière, Giraud et Rénahy, 2008). Les pratiques de travail ne semblent alors plus justiciables d'une analyse en tant que telles mais seulement d'une interprétation en termes de production d'images sociales, destinées à asseoir la légitimité symbolique du groupe qui les porte (Laferté, 2006, 2011). Le choix des cultures, les techniques de production, l'orientation productive de

---

<sup>3</sup> La tension entre la temporalité du travail humain et celle propre à des entités naturelles semble caractéristique de l'agriculture (Bourdieu, 1976).

<sup>4</sup> Le cas de la livraison des récoltes après les moissons ou de la collecte du lait par coopératives fromagères sont emblématiques de ce type d'effet.

l'exploitation apparaissent alors soit comme une évidence<sup>5</sup> (Bessière, 2010), soit comme un simple contexte évoluant au gré de la conjoncture agricole mondiale (Laferté, 2012). Réinscrire le travail dans la sociologie de l'agriculture permet ainsi de voir autre chose que des groupes constitués, où l'agir individuel est surdéterminé par la trajectoire collective d'une lignée familiale cristallisée dans un patrimoine à transmettre à un héritier (Bessière, 2004, Champagne, 2002) et par le niveau de capital culturel. En particulier, en ce qui concerne les enjeux de temporalité et travail, si l'on prend le groupe social comme une réalité *sui generis*, la réussite entrepreneuriale des agriculteurs est rapportée à un « ethos du faire » (Laferté, 2012), morale pré-réflexive liée aux origines populaires des agriculteurs, et qui fait du travail non un moyen en vue d'une fin, mais une fin en soi. Les agriculteurs ayant incorporé un tel ethos tendent alors à saturer leur temps par le travail, y compris dans le cadre leurs loisirs. Dans le cas de la spécialisation céréalière, ce texte montre que c'est exactement le contraire qui se produit : la réorientation vers la céréaliculture procède justement d'une stricte limitation et délimitation du temps de travail, permettant d'une part d'investir de nouvelles activités, clairement séparées du travail, et de redéfinir le sens même du travail. En particulier, le temps libéré par la spécialisation céréalière aboutit à une redéfinition du travail agricole, engageant un double mouvement de ré-agencement du travail au champ autour de nouvelles opérations et d'intellectualisation du travail par sa « mise en bureau » (Cf. Joly et Gautier, 2006). Pour les enquêtés, il s'agit précisément de mettre à distance le modèle de l'agriculteur consacrant la totalité de sa vie au travail par incapacité à séparer différentes sphères d'activité, et de nuancer la dimension strictement *productive* de l'activité agricole. Du point de vue des enquêtés, la spécialisation céréalière met en jeu la question de leur *autonomie*. Cette catégorie générique renvoie, pour l'observateur, à plusieurs dimensions, non nécessairement congruentes : d'une part, l'autonomie d'un projet de vie global, et de l'articulation entre travail et loisir, ou entre travail et vie de famille ; d'autre part, l'autonomie dans la prise de décision, amenant à une requalification d'un travail agricole perçu comme fortement standardisé par des instances externes ; enfin l'autonomie comme indépendance, au sens économique du terme<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Evidance à laquelle le sociologue est d'autant plus susceptible d'adhérer qu'il étudie une production agricole prestigieuse.

<sup>6</sup> Cf. A. Cardona et C. Lamine, chapitre 5.

## Présentation de l'enquête

Ce texte repose sur une enquête qualitative par observations et par entretiens auprès d'agriculteurs céréaliers, dans le nord de la Côte d'Or, entre 2010 et 2012. Environ 45 entretiens ont été réalisés, auprès d'agriculteurs, mais aussi de conseillers de la Chambre d'agriculture, ainsi que de salariés de la plus importante coopérative agricole du département. L'échantillon d'agriculteurs enquêtés a été constitué par « effet boule de neige », à partir d'un ensemble de contacts donné par un conseiller de la Chambre d'Agriculture. Par construction de l'échantillon, ont été ici étudiés des agriculteurs proches des animations de la Chambre d'Agriculture, et intéressés par les enjeux d'innovations techniques et économiques. Dans le cadre de ces entretiens, les enquêtés étaient interrogés sur leur parcours professionnel, familial, l'organisation de leur travail, la transformation des structures de leur exploitation, leurs revenus et le financement de leurs investissements, leur participation à différents groupes liés à leur activité professionnelles, et enfin leurs loisirs. Outre ces entretiens, les réunions d'un groupe d'expérimentation et de développement agricole (Geda) de la Chambre d'agriculture locale a été suivi pendant une année.

La zone enquêtée se situe autour de Châtillon-sur-Seine, à environ 80 km de Dijon. La population du canton et des cantons voisins connaît un déclin continu depuis les années 1970 (INSEE, 2008), et la densité de population est très faible comparé à la moyenne nationale. D'après le dernier recensement de l'agriculture, le canton de Châtillon-sur-Seine compte aujourd'hui 137 exploitations agricoles professionnelles. Les exploitations agricoles (professionnelles et non professionnelles) du canton sont d'une superficie moyenne de 138 ha (115 ha au niveau de la Côte d'Or, 112 ha pour la Bourgogne, et 77 ha pour la France entière – Agreste, 2011).

Le nord de la Côte d'Or est une région située à la périphérie du bassin parisien, classée officiellement en « zone intermédiaire » (terme issu des politiques agricoles, désignant les « *territoires ruraux sans avantages agricoles particuliers* » et visés par les mesures de modulation des aides de la PAC). La modernisation de cette zone après la seconde guerre mondiale a donné lieu à l'émergence d'un modèle d'exploitations de quelques dizaines d'hectares en polyculture-élevage, avec une montée en puissance progressive de la céréaliculture dans la SAU et dans le revenu de ces exploitations. Les agriculteurs enquêtés ont, dans leur grande majorité, hérité de ce type de ferme, qu'ils ont peu à peu spécialisée et agrandie, après leur installation (entre le début des années 1980 et le début des années 1990 pour la plupart), dans un contexte de forte diminution du nombre d'agriculteurs, d'agrandissement de la taille moyenne des exploitations et de réformes successives de la PAC (à partir de 1992) donnant un avantage comparatif à la culture des céréales. En raison de la pauvreté des terres dans cette zone, la spécialisation céréalière impose en général de constituer une exploitation sur des surfaces relativement importantes. Les superficies cultivées par les enquêtés vont de 60 à plus de 300 hectares, tandis que les plus importantes exploitations de la zone peuvent couvrir jusqu'à 600 hectares. La totalité des enquêtés sont des hommes, presque tous originaires de la zone, en général âgés de 40 à 55 ans.

### 1. Devenir céréalier : supprimer la contrainte de l'élevage

Ainsi, avant de voir le terme « céréalier » comme une propriété des personnes, il faut resituer la spécialisation dans les productions cérésières dans l'histoire de l'exploitation. Dans la zone étudiée la « modernisation » de l'agriculture dans l'après-guerre s'est traduite par la mise en place de fermes de quelques dizaines d'hectares, fondées en général sur un modèle de polyculture-élevage (laitier), les cultures cérésières étant notamment destinées à l'alimentation du bétail (Mathal, 1969, Royer, 1970, Barthélémy et Boinon, 1973). Si dès les années 1970 s'opère une première vague de spécialisation céréalière, dans la plupart des cas enquêtés, la spécialisation est beaucoup plus récente, et a eu lieu entre le milieu des années 1990 et le début des années 2000, dans un contexte de forte réduction du nombre d'agriculteurs et d'augmentation de la taille moyenne des exploitations et de reconfiguration des mécanismes d'attribution des subventions de la PAC.

Si les enquêtés ont tous un point commun, c'est la signification qu'ils donnent à la spécialisation céréalière, à savoir *l'abandon de l'élevage*. On peut alors décrire la mise en place d'exploitation céréalière comme un cas d'« innovation par retrait » (Goulet, 2008, Goulet et Vinck, 2011) : comme l'ont souligné ces auteurs, dans une perspective de sociologie des réseaux socio-techniques, l'innovation ne procède pas seulement par extension d'un réseau d'actants, mais aussi par retrait, suppression de liens, d'actants, qui entraînent une réorganisation des milieux associés. En effet, pour

l'ensemble des enquêtés, l'arrêt de l'élevage apparaît comme une priorité, aussi bien en termes de travail, de sociabilité ou de mode de vie, que de rentabilité économique. Pour les enquêtés, il s'agit clairement de rompre avec une norme de travail, en vigueur dans la génération précédente, comme en témoigne le fait que ce désir de diminution du temps de travail soit souvent rapporté à des souvenirs de jeunesse, passée sur le ferme familiale :

L'élevage, ce qui me gênait, c'était l'astreinte je pense. Je me souviens, c'était la corvée quand on était gamins : le samedi on n'en parle pas, fallait travailler, et puis le dimanche fallait se lever de bonne heure. Vous savez, quand on a 15-20 ans, se lever à 7h-7h30 pour aller curer les vaches, donner à manger et compagnie... ça m'a dégoûté entre guillemets de l'élevage. Néanmoins j'avais repris la ferme, mais j'avais pour objectif ... je pensais pas l'arrêter totalement, mais j'avais quand même vu qu'on pouvait faire moins d'élevage, réorienter plus céréales et .... Ouais je ne voulais plus de ces astreintes, ne pas pouvoir prendre de vacances ou très peu. Et puis c'est toujours quand on est parti, quand on est invité à un mariage, qu'il y a une vache qui se sauve... enfin, y a toujours un truc, quoi. Et ça j'aimais pas. L'astreinte, l'imprévu. Pas possible de prévoir des jours de vacances. Tant que mes parents étaient là ça allait, mais je savais que plus tard tout seul, ce serait compliqué.

[Homme, 41 ans, céréalier, 260 hectares (dont 140 en association avec un autre agriculteur)]

Du point de vue des enquêtés, l'élevage (laitier) présente une double contrainte : d'une part il demande du travail chaque jour de l'année et d'autre part l'imprévisibilité et les urgences liés à l'élevage empêchent toute planification à moyen long terme d'activités tierces (vacances, responsabilités professionnelles, etc.).

En 97-98, l'élevage j'en avais marre, j'avais déjà pas mal de choses, donc j'ai tout bazardé en deux ans ; j'ai laissé les prés à des jeunes qui s'installaient, et je suis redescendu à 167 hectares, ce que j'ai aujourd'hui, en céréales pures.

*Qu'est-ce que vous n'aimiez pas dans ce boulot ?*

L'élevage c'est prenant. Moi je commençais à avoir des responsabilités à la coopérative, donc avec un conseil d'administration par mois à Dijon, quand on est céréalier, on a la date 3 semaines - un mois à l'avance, on peut gérer, mais quand on a de l'élevage c'est plus difficile avec les vélages ... ça demande une présence. Et puis rapidement l'élevage ça me prenait la moitié de mon temps pour 20% de mon résultat. Le calcul est vite fait ! En plus avec 197 hectares, avec une femme qui travaille à l'extérieur, et puis ma femme ne voulait pas venir [travailler sur l'exploitation].

[Homme, 56 ans, céréalier, 167 ha]

Si les enquêtés pointent d'abord la charge de travail, le défaut de rentabilité et l'impossibilité d'organiser des activités à moyen ou long terme dans les motifs d'arrêt de l'élevage, cette dernière remarque concernant le rôle de l'épouse permet d'illustrer le fait que l'orientation de l'exploitation vers les céréales intervient au croisement d'un raisonnement individuel (charge de travail, rentabilité économique, temps de loisir) et d'un raisonnement familial, ou en termes de couple : ce qui a longtemps rendu possible le modèle de polyculture-élevage c'est la ressource du travail familial, soit dans la parentèle élargie grâce aux Gaec (Barthez, 1982, 2003), soit à l'intérieur de la cellule familiale, avec le travail invisible<sup>7</sup> des épouses (Mundler et Rémy, 2012). Or, dans la génération des enquêtés (c'est-à-dire les héritiers de la génération « modernisatrice »), la compagne exerce en général un emploi salarié en ville, sans lien avec l'agriculture. Dans d'autres cas, les enquêtés sont célibataires. Quand ils reprennent une exploitation sans plus pouvoir bénéficier de l'appui d'un proche parent, les enquêtés en viennent rapidement à se poser la question du maintien de l'élevage. Comme le

---

<sup>7</sup> « invisible » car très faiblement associé à un statut ouvrant accès à des droits sociaux, notamment en termes de retraite.

souligne un enquêté : « *La céréaliculture, je pense que c'est la solution la plus efficace pour une entreprise individuelle* ».

La « simplification » des exploitations en systèmes céréaliers sur des rotations courtes (colza, blé, orge, en général) correspond à un problème de charge de travail et d'organisation du travail, de rentabilité économique, et de vie de famille et de sociabilité. Ce triple enjeu qui préside à la spécialisation céréalière entraîne une série de réaménagements, à la fois techniques, organisationnels et sociaux, qui peuvent prendre plusieurs directions.

## **2. Travail et hors-travail : l'autonomie d'un projet de vie**

L'un des aspects les plus fréquemment mis en avant par les enquêtés concernant la spécialisation céréalière tient à la recherche de gains de temps dans l'activité productive, afin de libérer du temps pour d'autres activités. On retrouve le motif classique consistant à limiter le temps productif pour l'aligner sur le temps de travail (Mooney, 1982). Mais ici, l'effort de réduction du temps productif ne porte pas seulement sur une culture donnée, mais sur le temps de production global (à l'année) toutes cultures confondues.

L'objectif c'est de se libérer du temps pour soi, ça c'est clair. Et puis avec notre métier on y arrive bien si on veut s'organiser, à condition de ne pas être trop obnubilé par l'agrandissement [de l'exploitation].

[Homme, 58 ans, céréalier, 220 ha]

Ce gain de temps s'effectue sur deux plans : d'une part sur des périodes critiques (préparation des sols et semis, récolte) qui représentent une pointe de travail difficile à gérer (Cf. *infra*) et, comme indiqué, sur la globalité du temps de travail à l'année. De ce deuxième point de vue, la spécialisation céréalière offre d'importantes périodes creuses, notamment pendant l'hiver :

Quand on est céréalier on n'est quand même pas occupé à temps plein : y a des jours où on va faire 18h par jour, mais y a des jours où on ne va pas du tout sur l'exploitation... toute la période d'hiver, y a un peu d'entretien du matériel, un peu de rangement mais c'est tout.

[Homme, 58 ans, céréalier, 67ha]

Dans cette perspective, devenir céréalier présente l'intérêt d'offrir beaucoup de temps « libre », ou du moins hors travail.

Depuis qu'il n'y a plus d'élevage moi, si on veut parler très franchement, pendant 3 mois, à part livrer un peu les stocks je ne travaille pas sur la ferme [...] donc je bouge beaucoup. Et c'est ce qui me permet d'effacer un petit peu l'ennui dans le métier, heureusement que j'ai des trucs à côté, parce que sinon je ne serais déjà peut-être plus agriculteur.

[Homme, 56 ans, céréalier, 167 ha]

C'est précisément ce surcroît de temps libre qui fait que les céréaliers sont qualifiés par d'autres agriculteurs d'« agriculteurs à mi-temps ». Ce temps « libre », ou du moins libéré par la suppression de la contrainte de l'élevage, peut être mis au service de diverses activités, qui peuvent aller de ce qu'on appelle classiquement les « loisirs » (et en particulier les voyages) jusqu'à l'investissement de la scène associative et ou politique locale, en passant par des activités intermédiaires entre le travail et les loisirs, telles que la construction d'une maison :

Quand on est agriculteur en système céréalier on a une certaine liberté qu'on n'a pas quand on est employé chez quelqu'un. Ça c'est le point positif du métier ; on a des contraintes, on a des investissements, on sait qu'on a tout ça, mais le point positif c'est la liberté qu'on a d'intervenir quand on en a envie. Nous, est trois frères, on a construit chacun sa maison, [...] le temps libre qu'on avait là, on l'a passé à faire nos maisons : ça dure quand même un certain temps à faire les maisons. Donc aujourd'hui être agriculteur c'est le point positif, c'est de la liberté de s'organiser dans son travail.

[Homme, 44 ans, céréalier, 320 hectares, Gaec avec ses deux frères]

Le choix entre ces différentes options varie notamment en fonction de l'âge de l'enquêté et de l'évolution des structures de son exploitation. Des agriculteurs relativement jeunes et dans une logique d'expansion auront tendance à utiliser le temps libéré par l'abandon de l'élevage pour travailler sur des surfaces plus importantes, dans une logique de compétitivité. Certains enquêtés, souvent plus âgés, vont au contraire profiter de la spécialisation céréalière pour maintenir une exploitation de relativement petite taille et investir d'autres scènes sociales dans l'espace local<sup>8</sup>, procurant éventuellement d'autres sources de revenus. D'autres encore voient dans la spécialisation une occasion de se rapprocher du mode de vie des salariés urbains. Ces enquêtés présentent le fait d'être céréalier comme un atout décisif dans la construction d'une « qualité de vie », permettant d'articuler de manière satisfaisante travail, d'un côté, et vie de famille et loisirs de l'autre. Cette valorisation du temps libre, ou plutôt du temps libéré par l'abandon de l'élevage, va de pair avec une revendication de mener une vie « normale », c'est-à-dire d'aligner un mode de vie sur celui des ménages urbains et salariés, et de mettre fin à ce qui est perçu comme une forme de spécificité agricole. De ce point de vue, le retrait de l'élevage a pour conséquence primordiale de permettre à l'agriculteur de « prendre des vacances » et plus généralement de développer des pratiques de loisirs, de quitter sa ferme de temps à autre, n'étant plus astreint 365 jours par an par la traite des vaches.

Je ne critique pas les mentalités des autres, chacun a ses objectifs, ses points de vue, mais moi je voulais, je vais pas dire « vivre normalement », mais je voulais un peu sortir [du modèle] de l'agriculteur qui prend jamais de vacances, qui n'a jamais de week-end et qui bosse comme un fou. Je voulais prendre des vacances, et je sais qu'au village y a des collègues qui ont mon âge et je ne pense pas qu'ils prennent de vacances, je les vois jamais partir. Non, je voulais pas ça.

[Homme, 41 ans, céréalier, 260 hectares (dont 140 exploités sur une entité partagée avec un autre agriculteur)]

Cette aspiration à un alignement sur un mode de vie urbain se fait sentir de façon d'autant plus prégnante que les conjointes des enquêtés ont une activité professionnelle sans rapport avec l'agriculture. Cette association de la céréaliculture et du temps libre dans le discours des enquêtés ne signifie pas que ce type de questions ne se pose pas pour les éleveurs. Ceux-ci sont eux-aussi susceptibles de rechercher des arrangements leur permettant de se défaire à certaines périodes de l'astreinte de la traite afin de générer du temps libre. La différence entre des agriculteurs céréaliers et des éleveurs tient donc non pas à la recherche de temps libre, mais au fait que les céréaliers

---

<sup>8</sup> A noter que si la grande majorité des enquêtés font *a minima* partie du conseil municipal de leur commune, certains enquêtés sont maires, responsabilité qu'ils couplent parfois avec d'autres mandats électifs, voire syndicaux et/ ou associatifs. Ce cas de figure se rencontre notamment chez des agriculteurs marqués « à gauche » politiquement. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, être ou devenir céréalier ne va pas nécessairement de pair avec une des pratiques très entrepreneuriales et une vision « conservatrice » de l'ordre social.

peuvent régler ces questions de manière individuelle, tandis que des éleveurs doivent trouver des arrangements collectifs.

### 3. Dépréciation ou revalorisation du travail agricole ?

#### 3.1. Le travail en miettes

La spécialisation céréalière renvoie aussi, chez certains enquêtés, et de manière surprenante pour le chercheur, à une forme de dépréciation du travail agricole, voire d'une attitude très critique à l'égard du monde agricole, de la profession agricole en général. Mais, à bien observer les motifs avancés par les enquêtés, ce rejet est plus complexe qu'il n'y paraît.

Concernant les rapports au groupe professionnel, pour les agriculteurs rencontrés, si ce n'est le modèle de l'agriculteur en général, en tout cas une certaine figure de l'agriculteur apparaît comme un repoussoir. C'est l'agriculteur « archaïque » ou « mesquin ». Pour eux, cela correspond à la figure de l'agriculteur qui ne sort jamais de son champ, qui n'a aucun autre centre d'intérêt que son tracteur. Plus généralement, la construction de cette figure repoussoir s'accompagne de la dénonciation globale de la « mentalité » agricole et du corporatisme de la FNSEA<sup>9</sup> :

Moi j'ai du mal avec la mentalité agricole moyenne. C'est le conformisme, c'est un peu d'hypocrisie aussi parce que c'est toujours ceux pour qui ça marche le mieux qui vont se plaindre le plus. C'est insupportable ça. Des gens qui paient l'ISF ils vont chouiner... C'est certainement pas réservé au milieu agricole mais moi c'est eux que je vois et j'avoue que j'ai du mal.

[Homme, 58 ans, céréalier, 220 ha]

De même, ils peuvent être amenés à mettre en avant un manque d'intérêt du métier d'agriculteur, considéré comme peu complexe.

C'est pas très difficile d'être céréalier hein : c'est pas un métier extrêmement complexe.

[Homme, 58 ans, céréalier, 220 ha]

Donc pour être très honnête, moi au bout de 15 ans, en 94-95 j'avais déjà fait le tour du métier : je commençais à m'ennuyer.

[Homme, 56 ans, céréalier, 167 ha]

Ces propos semblent entrer en écho avec ceux sur la recherche de temps libre et le besoin de prendre des vacances : les loisirs joueraient ainsi le rôle de contrepartie pour rendre acceptable un métier qui, parfois, n'a pas été choisi<sup>10</sup>. Symétriquement, les éleveurs de la zone enquêtée appréhendent la simplification des systèmes productifs accomplie par les céréaliers comme une prise de distance vis-à-vis du groupe professionnel et sa régulation collective (modèle de la co-gestion par l'Etat et la profession agricole de l'appareil de développement agricole), et une ré-orientation vers un modèle beaucoup plus entrepreneurial et individualiste :

Question simplicité c'est facile, quand vous êtes céréalier vous n'avez que quatre mois de travail de l'année, donc un tiers du temps. Le souci c'est que c'est gens-là qui travaillent au tiers de temps ne

---

<sup>9</sup> Si la plupart des enquêtés en sont malgré tout membres, certains revendiquent de n'avoir plus aucune affiliation syndicale.

<sup>10</sup> En effet, les enquêtés qui tiennent ces propos expliquent aussi être entrés dans la profession d'agriculteur en réponse à de fortes pressions familiales pour « reprendre » l'exploitation.

sont pas responsables agricoles, au niveau large du développement. Sous prétexte qu'ils n'ont pas le temps ! Alors qu'au 15 novembre ils ont fini de labourer, et ils ne vont pas ressortir les tracteurs qu'au 15 février ! On voudrait que ces gens-là aient une énergie pour faire du développement, encadrer leurs voisins, le monde agricole. Pour que demain nos lois avancent plus vite, [...] mais ce n'est pas le cas. Et c'est pas facile de leur expliquer ! Et tout le système agricole est fait pour ces gens-là !

[E16]

Mais, à bien y regarder, ce n'est pas tant la profession ou le travail agricole dans leur globalité qui sont rejetés qu'un certain type de travail agricole, que les enquêtés visent effectivement à limiter, pour le remplacer non seulement par des loisirs, mais aussi par d'autres formes de travail.

### 3.2. Requalifier le travail agricole : l'autonomie dans la prise de décision

En effet, les mêmes enquêtés qui pointent l'ennui ou le relatif manque d'intérêt du métier d'agriculteur revendiquent l'adoption du non-labour et des Techniques Culturelles Simplifiées (TCS). Le non-labour est mis en avant comme un moyen de gagner du temps, d'« écrier les périodes de bourre », ou encore de « travailler plus vite ».

Moi je ne laboure plus depuis 1992. Ça demande beaucoup de temps, et puis un gros investissement de matériel. Il faut un gros tracteur, une grosse charrue. Et puis faut passer du temps dessus. Parce que maintenant avec le collègue on a 350 ha de champs, euh, labourer tout ça, pfff ! Alors qu'en travail simplifié, que ce soit avec un outil à dent ou avec un outil à disque, ça va vite.

[Homme, 41 ans, céréalier, 260 hectares (dont 140 en association avec un autre agriculteur)]

Ce dernier motif est notamment mis en avant par des agriculteurs relativement jeunes (environ 40 ans), dont l'exploitation est en expansion et qui doivent travailler des surfaces plus importantes. Mais le gain de temps dans une perspective d'extension des surfaces cultivées n'est pas l'unique motif mis en avant. D'une part, les gains de temps obtenus sont parfois mis au service non d'une expansion des surfaces cultivées mais d'une diversification productive : la simplification productive permet dans un second temps le développement d'autres cultures ou productions (commerce de la paille, culture et commerce des truffes, culture de la vigne et production de vin, etc.), jugées non seulement rentables économiquement, mais aussi plus enrichissantes intellectuellement. D'autre part, le développement des TCS fait figure de point d'appui pour une requalification et une réhabilitation du travail agricole.

D'abord, la baisse de la charge de travail recherchée à la fois pour des motifs économique et de qualité de vie par les agriculteurs s'appuie sur une redistribution et une délégation du travail à des entités invisibles dans la cadre l'agriculture conventionnelle. On reconnaît dans l'extrait suivant le processus d'« actancialisation du sol » identifié par Goulet (2008) à propos du non-labour :

L'objectif premier c'était de travailler plus large et plus vite, mais néanmoins on concentre la matière organique dans les premiers centimètres parce qu'on ne laboure plus, et c'est pas plus mal. On le voit, on a plus de vers de terre que ceux qui labourent. Donc l'enjeu du non-labour c'est de gagner en charge, de travailler moins, de faire travailler la plante et le sol à notre place, pour faire des économies d'énergie, du fioul notamment, et d'avoir plus de matières organiques, qui vont ramener des éléments minéraux, dont l'azote, qui coûte très cher.

[Homme, 41 ans, céréalier, 260 hectares (dont 140 en association avec un autre agriculteur)]

Les pratiques associées aux TCS sont opposés par ceux qui les adoptent à des pratiques standardisées et routinisées en agriculture conventionnelle (labours, semis, traitements phytosanitaires, récolte), que les TCS permettent au moins en partie de mettre à distance.

Concernant le travail superficiel, il ne faut pas que ce soit qu'un gain de temps, il faut qu'il y ait une passion agronomique derrière. [...] et puis être toujours dans une voie d'amélioration, c'est toujours vivant c'est pas statique. [...] Le sol est vivant, il faut essayer de le regarder, de le comprendre, et puis de ne pas raisonner qu'avec des phytos. C'est se poser des questions un petit peu autrement que de façon commerciale ... au fond de moi j'ai la certitude que techniquement on a évolué mais qu'agronomiquement on a régressé. Et s'il fallait dire de combien on a régressé, je pense qu'on a régressé beaucoup plus qu'on le croit ; on a pris trop le sol pour un support et puis on est trop intervenu dessus plutôt que de chercher à comprendre : donc l'intérêt des assolements, l'intérêt de travailler moins le sol, l'intérêt de faire des couverts, essayer de comprendre aussi le côté négatif d'un fongicide, positif dans un sens mais négatif de l'autre. Donc essayer de s'intéresser à ça et puis de, de lire, de regarder un peu les journaux, de ce qui est dit des expériences et tout.

[Homme, 49 ans, polyculture-élevage, en Gaec avec son frère, 280 ha de céréales, 380 000 litres de lait]

Ici, le gain de temps revendiqué par les enquêtés en lien avec le développement des TCS prend un jour nouveau : comme le souligne E. Deléage (2004) à propos des participants au Réseau agriculture Durable (RAD) le temps libéré correspond à un temps pour développer une réflexivité sur la conduite des cultures, lire, se documenter d'une part, et consacrer plus de temps à l'observation des cultures avant de prendre une décision d'autre part. Le temps libéré permet donc non strictement une diminution du travail agricole, mais sa requalification. Ne pas être en permanence happé par les contraintes du travail au champ (et surtout à l'étable) vise à se donner la possibilité de sortir d'une logique d'application routinière de pratiques standardisées :

Et puis c'est plaisant aussi intellectuellement de réfléchir, enfin moi j'adore envisager tous ces trucs-là avec mon collègue, donc on réfléchit à tout ça, ce qu'on peut mettre en place ; bon là on va s'en libérer du temps mais on va peut-être justement en reperdre pas mal parce que si on se lance dans les histoires de couverts, là on va retomber dans des soucis, dans des problèmes. Parce que c'est des nouvelles techniques et ça, ça se fait jamais sans contrepartie ; les solutions ne tombent pas du ciel, il faudra chercher, rechercher, passer du temps.

[Homme, 58 ans, céréalier, 220 ha]

Ce qui tend à être déqualifié, à travers la spécialisation céréalière puis, pour un nombre important d'enquêtés, l'adoption des TCS, est moins le travail agricole en général qu'une certaine forme de travail au champ, construit autour des figures du tracteur, de la charrue, de la moissonneuse-batteuse et du pulvérisateur. Plus encore, c'est l'usage routinier de certaines techniques qui est mis en question. Le temps qui est libéré pour lire, pour participer à des réunions, aux expérimentations menées dans le cadre d'un groupe de développement agricole (Geda), est revendiqué par les enquêtés comme autant d'occasions de se détacher des prescriptions portées par les fournisseurs d'intrants et de matériel agricole, en particulier les coopératives. Ici, le réagencement des temporalités du travail agricole renvoie à un motif de recherche d'autonomie, fortement revendiqué par les enquêtés et qui, dans leur discours, s'oppose au « *système intégré des coopératives* ». Assurer son autonomie en ce sens, consiste à se donner du temps pour multiplier les références pertinentes pour agir, et ne pas être prisonnier des prescriptions portée par une instance unique ayant un intérêt direct à la vente de certains produits et au développement de certaines pratiques.

Ainsi, le travail agricole tend à se redéployer selon un double processus : d'une part une réaffirmation de la singularité des situations agronomiques et de la nécessité d'une observation fine des cultures ; et d'autre part une intellectualisation et un remplacement partiel du travail au champ par du travail en bureau. Si cette mise en bureau est relativement ancienne, et solidaire de la dimension gestionnaire de la modernisation agricole (Joly, 2011), elle est ici particulièrement marquée pour des agriculteurs qui s'inscrivent dans des logiques entrepreneuriales et doivent assurer la rentabilité de leurs exploitations dans un contexte de concurrence internationale accrue depuis une dizaine d'années. C'est ici une différence marquante par rapport aux agriculteurs membres du RAD (Deléage, 2004) : si le temps libéré permet de nouvelles réflexions sur la conduite des cultures et une prise de distance par rapport à des routines standardisées, pour certains des enquêtés ce desserrement des contraintes est moins mis au service d'une recherche de *durabilité* que de la compétitivité de l'exploitation, perçue comme une entreprise. Dans ce contexte, c'est moins (ou non seulement) leur autonomie que leur *indépendance* que les agriculteurs visent à assurer, en rompant avec la vision strictement *productive* de l'exploitation agricole (en vigueur par exemple à la génération de leurs parents) : le temps libéré offre aussi la possibilité d'étendre le travail agricole à d'autres enjeux que les pratiques culturelles, et d'y intégrer des enjeux gestionnaires et marchands. Se défaire en partie du travail au champ, c'est aussi se donner la possibilité de développer des compétences en gestion, en fiscalité et commercialiser soi-même une partie de sa récolte, plutôt que de déléguer complètement ce travail à une coopérative ou un négociant<sup>11</sup>. Dans ce cas de figure, cet « élargissement » du travail (Cf. Friedmann, 1956) ne se traduit pas par une réappropriation du processus de transformation du produit : la maîtrise de la commercialisation des céréales par les agriculteurs, au même titre que le développement de cultures « sous contrat » avec des industriels (orge de brasserie, etc.), tend à approfondir la logique de division du travail et à cantonner l'agriculteur dans un rôle de producteur de matières premières pour des industries aval. A l'inverse, certains agriculteurs cherchent à mettre en place une transformation sur place des récoltes de grains, comme ce producteur qui a créé sur son exploitation un atelier de fabrication de farine et de pain, ainsi qu'une boulangerie, gérée par son épouse. Ici, la requalification de la finalité et de la portée de l'activité agricole (produire un aliment, et non seulement une matière première) est solidaire d'un réinvestissement du travail féminin sur l'exploitation, dont la cessation avait justement accompagné l'arrêt de l'élevage laitier et la spécialisation céréalière.

## Conclusion

Au terme de cette présentation des différents enjeux qui gouvernent (en amont et en aval) la spécialisation céréalière, il apparaît que le bornage strict du temps de travail joue un rôle central chez certains agriculteurs. A cet égard, on voit mal pourquoi les agriculteurs devraient être définis de manière ontologique par un « ethos du faire » (Laferté, 2012), une sorte de morale pré-réflexive où le travail est une fin en soi. Au contraire, le marquage du travail agricole et de sa temporalité propre servent de point d'appui à différents processus, que nous avons présentés ici : non seulement la diminution globale du temps de travail afin de développer des pratiques de loisirs et plus généralement des activités diversifiées, mais aussi la requalification du travail agricole, à la fois par le

---

<sup>11</sup> Depuis quelques années, certains agriculteurs commercialisent eux-mêmes leur récolte sur les marchés à termes (tout en conservant une caution de la part de leur coopérative). Si cette pratique reste minoritaire aujourd'hui, elle est d'après plusieurs informateurs appelée à se développer dans les années à venir.

développement de formes de travail alternatives au travail au champ et par la transformation du travail au champ lui-même. La réhabilitation du travail d'observation, de la présence de l'agriculteur parmi ses cultures et de sa réflexivité, contre des formes standardisées de travail et une vision très hiérarchique de la connaissance et de l'innovation ne signifie pas que les opérations les plus standardisées disparaissent, ou que n'en apparaissent pas de nouvelles<sup>12</sup>. Le fait que des agriculteurs les dévalorisent (« symboliquement ») n'entraîne pas, au moins pour un certain nombre d'entre elles, leur disparition. Ces opérations apparaissent d'autant moins dans le discours des enquêtés qu'ils tendent, pour certains d'entre eux, à les déléguer à des tiers pour ne plus avoir à les effectuer eux-mêmes. Ceci contribue à produire une forme de mise en invisibilité. En tout état de cause, on peut dire que le double mouvement de réhabilitation du travail au champ et d'intellectualisation du travail agricole s'appuie sur un troisième, qui les rend possible : un approfondissement de la standardisation de certaines opérations. A ce stade, il apparaît que les trois formes de l'autonomie décrites jusqu'ici entrent en tension avec une quatrième : l'autonomie, non des personnes, mais celles des exploitations. Cette dernière peut se définir comme la construction d'une capacité à produire en utilisant le moins possible d'intrants extérieurs à l'exploitation. Or, une critique récurrente adressée aux techniques culturales sans labour vise justement le fait qu'elles induisent l'utilisation d'herbicides systémiques pour maintenir les rendements (Hall, 1998). Plus généralement, les systèmes culturaux simplifiés (assis sur des rotations courtes entre colza, blé et orge) sont accusés d'être très peu autonomes d'un point de vue agronomique, et de nécessiter sans cesse plus d'artificialisation de la production pour maintenir les rendements et la compétitivité de l'exploitation, entraînant ainsi l'agriculteur dans une logique de « *treadmill of production* » (Schnaiberg, 1980)<sup>13</sup>. Les différentes sources et normes de l'autonomie ne sont pas nécessairement congruentes. L'enjeu pour les parties prenantes des questions agricoles devient alors soit d'identifier des formes de synergies entre elles, soit de définir clairement des hiérarchies entre ces différentes conceptions.

## Bibliographie

Agreste, 2011-b. Recensement 2010, premiers résultats (provisaires).

<http://www.acces.agriculture.gouv.fr/cartostat/#l=fr;v=map2>.

Agreste, 2011-c. Recensement agricole 2010, premières tendances structurelles. Agreste Bourgogne, n° 123.

Barthélémy D., Boinon J.-P., 1973, *Le caractère familial du développement des exploitations agricoles du Châtillonnais*. Rapport de recherche, INRA, Dijon.

Barthez, A. 1982. *Famille, travail et agriculture*, Economica, Paris.

Barthez, A. 2003. Gaec en rupture : à l'intersection du groupe domestique et du groupe professionnel, In : Gojard S. (Dir.), *Charges de famille*. La Découverte, Paris.

Bernard S., 2011, *Etre caissière (caissier)*, Paris, Lieux dits.

---

<sup>12</sup> Comme l'usage d'herbicides systémiques (tels que le glyphosate) pour éliminer les adventices qu'on n'arrache plus par le labour.

<sup>13</sup> En particulier, dans le cas du Châtillonnais, dont les terres sont relativement pauvres et peu propices à des rendements élevés à l'hectare, l'abandon de systèmes mixtes en polyculture-élevage pour des systèmes monocultureux sur des superficies plus vastes, est jugée par certains informateurs comme une aberration agronomique.

- Bessière C., 2004, « Les “arrangements de famille”. Équité et transmission d’une exploitation familiale viticole », *Sociétés contemporaines*, n° 56, pp. 69-89.
- Bessière C., 2010, *De génération en génération : arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Seuil
- Bessière C., Giraud C. et Rénahy N., 2008, « Famille, travail, école et agriculture », *Revue d’Etudes en Agriculture et Environnement*, 88, pp. 5-19.
- Bourdieu P., 1976, « Le sens pratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, n° 1, p. 43-86
- Champagne P., 2002, *L’Héritage refusé : La Crise de la reproduction sociale de la paysannerie française, 1950-2000*, Paris, Seuil.
- Deléage E., 2004, *Paysans, de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Paris, Syllepses.
- Fitzgerald D., 2003, *Every Farm a Factory: The Industrial Ideal in American Agriculture*, Yale University Press.
- Friedmann G., 1956, *Le travail en miettes*, Paris, Gallimard.
- Gervais M., Jollivet M. et Tavernier Y., 1976, *Histoire de la France rurale, tome 4 : La Fin de la France paysanne : depuis 1914*, Paris, Seuil.
- Giraud C., Syngly, F. (de) 2012, *En famille à Paris*, Paris, Armand Colin.
- Goulet F., 2008, *L’innovation par retrait : reconfiguration des collectifs socio-techniques et de la nature dans le développement de techniques culturelles sans labour*, Thèse de doctorat en sociologie, U. Pierre-Mendès France, Grenoble.
- Goulet F., Vinck D., 2012, « L’innovation par retrait : contribution à une sociologie du détachement », *Revue française de sociologie*, 53 (2), pp. 195-224.
- Hall, A., 1998, « Sustainable Agriculture and Conservation Tillage: Managing the Contradictions », *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 35(2), pp. 221-251.
- INSEE, 2008. Résultats du recensement de la population. Site Internet : <http://www.recensement.insee.fr/home.action>,
- Joly N., 2011, « Shaping records on the farm: Agricultural record-keeping in France from the nineteenth to the Liberation », *Agricultural History Review*, 59, 1, p.61-80.
- Joly N., Gautier J.-M., 2006, « Pratiques de la traçabilité en élevage : des compétences à ajuster », 13èmes Journées Rencontres Recherches Ruminants. En ligne : [http://www.journees3r.fr/IMG/pdf/2006\\_6\\_tracabilite\\_03\\_Joly.pdf](http://www.journees3r.fr/IMG/pdf/2006_6_tracabilite_03_Joly.pdf)
- Laferté G., 2006, *La Bourgogne et ses vins. Image d’origine contrôlée*, Paris, Belin
- Laferté G., 2011, « The folklorization of French farming: marketing luxury wine in the interwar years », *French Historical Studies*, 34 (4), pp. 679-712.
- Laferté G., 2012, « Ethos populaire, réussite entrepreneuriale et limites à l’embourgeoisement », Colloque « Faire de la sociologie économique avec Pierre Bourdieu », U. Lille 1, 6 septembre
- Lesnard L., 2009, *La famille désarticulée*, Paris, PUF
- Mann S.A., Dickinson J.M., 1978, « Obstacles to the development of a capitalist agriculture », *Journal of Peasant Studies*, 5, pp. 466-481.
- Mathal P., 1969. L’évolution en longue période de l’économie agricole d’une région de plateau périphérique du bassin parisien. *Revue d’Economie et Sociologie Rurales* 2, 41-72.

Mooney P., 1982, « Labor time, production time and capitalist development in agriculture; a reconsideration of the Mann-Dickinson thesis », *Sociologie Ruralis*, 22 (3-4), pp. 279-292.

Mundler P., Rémy J., 2012, « L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? », *L'Homme et la société*, n° 183-184, pp. 161-179.

Nicourt C., 2013, *Etre agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*, Paris, Quae

Pelisse J., 2000. Le temps des négociations : douze accords de réduction du temps de travail , *Travail et Emploi* n° 82.

Pelisse J., 2002. « A la recherche du temps gagné. Les 35 heures entre perceptions, régulations et intégrations professionnelles », *Travail et Emploi*, n° 90.

Purseigle F., 2011, *La sociologie rurale française : d'une sociologie du changement à une sociologie de la coexistence. Genèse, apports, limites et propositions*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, IEP Paris.

Royer, C., 1970 « Elevage et céréaliculture en Châtillonnais. L'exemple d'Etormay », *Etudes rurales* 40, 101-122.

Schnaiberg A., 1980, *The Environment: From surplus to scarcity*, New York, Oxford University Press